

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

225-11-21

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant le point suivant à l'ordre du jour :

26- Affaires nouvelles

A) Motion de sympathies

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 4 octobre 2021
- 3 - Dépôt et approbation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
- 4 - Reddition de compte 2020 programme PAVL – volet entretien
- 5 - Contrat travaux de réfection rang 5 - suivi
- 6 - Contrat de réfection système de désinfection de l'eau potable – directives de changement
- 7 - Contrat de réfection système de désinfection de l'eau potable – demande de paiement numéro 1
- 8 - Demande de dérogation mineure de l'Auberge des Îles
- 9 - Demande de dérogation mineure de M. Gilles Jean
- 10 - Renouvellement contrat de déneigement – stationnement O.M.H.
- 11 - Budget révisé O.M.H.
- 12 - Rapport de soumissions – contrat de réfection et fabrication d'enseignes
- 13 - Projet de requalification de l'église – entente avec Desjardins
- 14 - Demande au ministère de la Famille – implantation d'un C.P.E.
- 15 - Cession d'une partie de terrain en faveur de M. Robin Desgagné
- 16 - Cession d'une partie de terrain en faveur de M. Christian Lavoie
- 17 - Activité de dévoilement « Les fleurons du Québec »
- 18 - Rapport fin de saison entretien Véloroute des Bleuets
- 19 - Réfection plancher caserne d'incendie
- 20 - Formation des comités
- 21 - Motions de félicitations
- 22 - Motions de remerciements
- 23 - Correspondance
- 24 - Rapports des comités
- 25 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-11
- 26 - Affaires nouvelles
- A) Motion de sympathies
- 27 - Période de questions
- 28 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 4 OCTOBRE 2021

226-11-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 4 octobre 2021, tel que rédigé.

3- DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

M. Sylvain Desmeules, vérificateur externe présente le rapport financier 2021 et en résumé les principaux faits saillants. L'année financière s'est soldée par un excédent de 573 361 \$.

227-11-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport financier 2020 tel qu'il est déposé.

4- REDDITION DE COMPTE 2020 PROGRAMME PAVL – VOLET ENTRETIEN

Le conseil doit présenter une déclaration de reddition de comptes suite à l'octroi d'une subvention pour l'entretien du réseau routier local. La reddition de comptes a été préparée et soumise à la vérification externe. Elle fait état d'un montant de dépenses de 183 470.14 \$.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 17 972 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

228-11-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

5- CONTRAT TRAVAUX DE RÉFECTION RANG 5 - SUIVI

Les travaux de réfection du rang 5 sont actuellement terminés.

L'entrepreneur a déposé une première demande de paiement au montant de 163 290.48 \$ incluant la retenue contractuelle et les taxes.

L'ingénieur au dossier recommande de faire le premier paiement.

229-11-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande du premier paiement de l'entreprise Inter-Cité Construction au montant de 163 290.48 \$ incluant les taxes et la retenue pour les travaux de réfection du rang 5.

6- CONTRAT DE RÉFECTION SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE – DIRECTIVES DE CHANGEMENT

Les travaux relatifs à ce contrat sont débutés depuis quelques semaines. Lors de la réunion de démarrage, certains points techniques ont été soulevés et certaines modifications doivent être apportées comme suit :

- Demande # 1 – Remplacement du revêtement de toiture (revêtement de tôle);
- Demande # 2 – Équivalence pour le système de chloration et modification du schéma d'installation;
- Demande # 3 – Ajout d'équipement (drain de plancher, chauffe-eau, lavabo, fosse de rétention);

- Demande # 4 – Ajout de sonde de niveau et évent au réservoir de chlore.

Ces directives amènent des modifications au prix du contrat de 41 866.47 \$.

230-11-21

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les quatre (4) directives de changement pour un montant de 41 866.47 \$.

7- CONTRAT DE RÉFECTION SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 1

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Les travaux de réfection du système de désinfection de l'eau potable avance bien.

L'entrepreneur a déposé une première demande de paiement au montant de 189 293.81 \$ incluant la retenue contractuelle et les taxes.

L'ingénieur au dossier recommande de faire le premier paiement.

231-11-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande du premier paiement de les Entreprises Rosario Martel Inc. au montant de 189 293.81 \$ incluant les taxes et la retenue pour les travaux de réfection du système de désinfection de l'eau potable.

8- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'AUBERGE DES ÎLES

En août dernier, M. Éric Larouche pour l'entreprise 9353-3065 Québec Inc. (Auberge des Îles) a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation projetée d'un bâtiment multilogement à 3.43 mètres de la marge latérale droite alors que le cahier des spécifications de la zone 7Rt, du règlement de zonage numéro 2018-464 prescrit un alignement minimum de 10 mètres.

Le CCU a complété l'analyse du dossier suivant l'obtention d'un avis juridique et diverses rencontres tenues avec le demandeur pour préciser certains éléments.

Conformément à la procédure établie, M. Éric Larouche, représentant du demandeur est présent. M. Jacques Côté, propriétaire de l'immeuble voisin est également présent. Il explique au conseil son argumentation, l'amenant à s'opposer à la dérogation demandée. Il avait fait parvenir à cet effet des commentaires écrits.

Divers échanges suivent, les deux (2) parties étant questionnées sur divers aspects des points soulevés.

Il découle des échanges que certaines mesures d'atténuation pourraient être mises en place, de manière à limiter les inconvénients pour l'immeuble voisin le tout à la satisfaction de chaque partie.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Larouche, pour l'entreprise 9353-3065 Québec Inc (Auberge des Îles) a présenté une demande de dérogation mineure pour le 248, rang des Îles, afin d'autoriser la construction de condominiums à une distance de 3.43 mètres de la ligne latérale droite, le tout compris dans un P.A.E. approuvé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande initiale, la réglementation ne déterminait pas les marges et que celles-ci étaient selon le protocole d'entente et qu'il avait alors été convenu qu'une demande de dérogation mineure soit déposée, sans engagement à ce qu'elle soit approuvée;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les documents et explications fournis démontrent que les critères d'analyse de la demande sont rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures devraient être mises en place pour atténuer les inconvénients pour les propriétaires d'immeuble voisin;

232-11-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure de M. Éric Larouche pour l'entreprise 9353-3065 Québec Inc. (Auberge des Îles) permettant de construire une unité de condos, laquelle sera située à 3.43 mètres de la marge latérale et que le demandeur s'engage à aménager le terrain en implantant un mur végétal le long de la ligne de séparation des propriétés sur une longueur se situant entre 10 et 15 mètres et ce, dans le cadre de la construction de ce bâtiment.

9- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. GILLES JEAN

M. Michel Tremblay fait rapport.

M. Gilles Jean a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation projetée d'un garage attenant de 9.14 mètres par 7.92 mètres au bâtiment principal, ne respectant pas l'article 12.9.2 du règlement de zonage numéro 2018-464.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande avec une modification.

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Jean a présenté une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage attenant de 30 pieds par 26 pieds;

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de la résidence, il y avait un projet de garage et qu'à l'époque la superficie projetée sur le plan aurait été conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale du côté du garage projetée est d'environ 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant serait à environ 35 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage demandée est plus grande que celle du bâtiment principal, ce qui n'est pas mineur;

233-11-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure de M. Gilles Jean, situé au 65, chemin de l'Étang, la construction d'un garage attenant dépassant la superficie maximale autorisée par l'article 12.9.2 du règlement de zonage numéro 2018-464, mais de 26 pieds par 26 pieds maximum afin de ne pas dépasser la superficie du bâtiment principal.

10- RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – STATIONNEMENT O.M.H.

L'OMH demande le renouvellement de l'entente pour le déneigement du stationnement.

234-11-21 Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente pour le déneigement du stationnement de l'OMH à 250 \$ pour l'année 2021-2022.

11- BUDGET RÉVISÉ O.M.H.

Un budget révisé de 2021 a été déposé au conseil municipal pour approbation. Une dépense additionnelle de 7 350 \$ a été ajoutée au déficit dont le montant passe de 16 442 \$ à 23 792 \$.

235-11-21 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé de l'OMH pour 2021, lequel prévoit une dépense additionnelle de 7 350 \$, pour un déficit qui passe de 16 442 \$ à 23 792 \$ pour l'immeuble de Saint-Gédéon et que la municipalité accepte sa contribution établie à 10 % de ce déficit, soit 2 379 \$.

12- RAPPORT DE SOUMISSIONS – CONTRAT DE RÉFECTION ET FABRICATION D'ENSEIGNES

Des soumissions ont été demandées pour la réfection, le remplacement et la fabrication de diverses enseignes.

Quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission comme suit :

- Enseigne Lettrage Flash 8 052.20 \$ plus taxes
- Lettrage GD 9 120.00 \$ plus taxes
- Signis Inc. 9 760.00 \$ plus taxes
- Enseigne 2 Pros 14 247.00 \$ plus taxes

236-11-21 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour la réfection et la fabrication d'enseignes à l'entreprise Enseigne Lettrage Flash pour un montant de 8 052.20 \$ plus taxes.

13- PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE – ENTENTE AVEC DESJARDINS

À la suite de démarches effectuées auprès de Desjardins et du Fonds du Grand Mouvement, il nous a été confirmé que l'institution s'associerait à la municipalité pour la réalisation de son projet de requalification de l'église en espace multifonctionnel avec une contribution de 100 000 \$.

Un protocole d'entente confirmant les conditions relatives à cette participation est soumis pour signature.

237-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité d'autoriser M^{me} Dany Dallaire, directrice générale à signer l'entente relative au projet de requalification de l'église Saint-Antoine-de-Padoue en espace multifonctionnel La Grandmontoise avec Desjardins par laquelle il est confirmé une aide financière de 100 000 \$ à la municipalité.

14- DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE – IMPLANTATION D'UN C.P.E.

La réalisation d'un projet de C.P.E. à Saint-Gédéon constitue un enjeu et un défi de taille pour les prochaines années. La municipalité ne figure pas parmi les municipalités inscrites dans la liste sur le territoire de la MRC. Une demande au ministère doit être déposée pour être ajoutée sur la liste des territoires visés.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a annoncé la création de 915 nouvelles places dans le réseau des centres de la petite enfance au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'ici trois ans et demi;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a connu au cours de la dernière décennie une hausse de sa population de l'ordre de 10 %;

ATTENDU QUE la croissance démographique de la municipalité de Saint-Gédéon prévue d'ici 2023 s'apparente davantage à celle du Québec qu'à celle de la Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle figure parmi les plus rapides croissances au niveau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est selon les plus récentes données statistiques disponibles;

ATTENDU QUE depuis dix ans, la municipalité de Saint-Gédéon enregistre une impressionnante reprise du nombre de résidents âgés de 0 à 14 ans (+ 18.9 %), contre seulement 4.2 % pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et 4.7 % pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon connaît une croissance importante sur le plan économique avec l'actuelle réalisation de nouveaux développements résidentiels municipaux et privés qui feront pression à court terme sur la demande de places en services de garde et qu'il y a donc urgence de planifier et déposer une demande pour l'implantation d'un CPE à Saint-Gédéon, au plus grand bénéfice des familles actuelles et nouveaux résidents attendus;

ATTENDU QUE deux des sept milieux de gardes subventionnés en milieu familial ont fermé leur porte à Saint-Gédéon au cours des deux dernières années;

ATTENDU QUE devant la demande croissante de citoyens la municipalité de Saint-Gédéon a inscrit dans ses priorités de déploiement de nouveaux services destinés à la population l'implantation d'un CPE sur son territoire et que ce projet figure à sa planification stratégique de développement adoptée en 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon ne figure pas parmi les municipalités inscrites sur la liste des « territoires visés par l'appel de projets en continu », du ministère de la Famille, sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et qu'il s'agit là d'une condition importante et préalable au dépôt d'une demande de création d'un CPE dans la municipalité;

238-11-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'adresser au ministre de la Famille une demande à l'effet d'ajouter la municipalité de Saint-Gédéon à la liste des « territoires visés par l'appel de projets en continu » dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin que la municipalité soit admissible à un projet d'implantation d'un CPE dans le cadre dudit appel de projets, et ce devant les besoins grandissants à ce sujet;
- De signifier au ministre de la Famille l'ouverture et l'intérêt marqué de la municipalité de Saint-Gédéon à collaborer et participer étroitement avec les partenaires et le milieu à la mise en place d'un CPE sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon, dans le cadre dudit appel de projet.

15- CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. ROBIN DESGAGNÉ

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. M. Robin Desgagné, propriétaire du 165, rue De Quen a demandé la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain de la municipalité.

La municipalité a signifié au demandeur en octobre, l'accord pour une telle cession avec les conditions de vente du terrain. Suite à cette lettre, M. Robin Desgagné a confirmé son acceptation des conditions.

239-11-21

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre une parcelle de terrain partie du lot 5 901 292 en faveur de M. Robin Desgagné au prix de 3 600 \$ plus taxes et d'autoriser M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale à signer le contrat de vente pour et au nom de la municipalité.

16- CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. CHRISTIAN LAVOIE

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. M. Christian Lavoie, propriétaire du 157, rue De Quen a demandé la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain de la municipalité.

La municipalité a signifié au demandeur en octobre, l'accord pour une telle cession avec les conditions de vente du terrain. Suite à cette lettre, M. Christian Lavoie a confirmé son acceptation des conditions.

240-11-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre une parcelle de terrain partie du lot 5 901 292 en faveur de M. Christian Lavoie au prix de 5 175 \$ plus taxes et d'autoriser M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale à signer le contrat de vente pour et au nom de la municipalité.

17- ACTIVITÉ DE DÉVOILEMENT « LES FLEURONS DU QUÉBEC »

Invitation au dévoilement « Les fleurons du Québec » pour une 16^e édition, qui aura lieu le 9 décembre prochain à Sant-Hyacinthe.

241-11-21

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M^{me} Linda Laplante comme représentante pour l'activité de dévoilement « Les fleurons du Québec » qui aura lieu le 9 décembre prochain à Saint-Hyacinthe et de payer toutes les dépenses inhérentes à l'activité.

18- RAPPORT FIN DE SAISON ENTRETIEN VÉLOROUTE DES BLEUETS

Le rapport de fin de saison de l'entretien de la Véloroute des Bleuets est déposé.

242-11-21

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de fin de saison 2021 de l'entretien de la Véloroute des Bleuets tel que déposé.

19- RÉFECTION PLANCHER CASERNE D'INCENDIE

Ces travaux consistent à casser le plancher en béton de la caserne incendie et d'en refaire un neuf. Des soumissions ont été demandées auprès de trois (3) entrepreneurs.

Une seule soumission nous est parvenue de l'entreprise Béton DRT au montant de 15 400 \$ avant taxes. Il est possible que certaines parties des travaux soient exécutées à l'interne. Le montant du contrat sera ajusté en conséquence.

243-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Béton DRT pour la réfection du plancher de la caserne incendiée pour un montant de 15 400 \$ plus taxes, les travaux étant possiblement réalisés en partie à l'interne.

20- FORMATION DES COMITÉS

M. le maire dépose la liste des différentes délégations et affectations sur les comités.

244-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de la Corporation de développement économique : MM. Émile Hudon et Jean Gauthier.

245-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du comité des loisirs : MM. André Gagnon et Jean-Sébastien Allard.

246-11-21 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de représentant de la municipalité au sein de la Corporation de gestion du Petit Marais : M. André Gagnon.

247-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de représentant de la municipalité au sein de l'OMH : M. Marc Audet.

248-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. André Gagnon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme : MM. Jean Gauthier et Michel Tremblay.

249-11-21 Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud (R.I.P.I.S.S.) : MM. Pierre Boudreault et Michel Tremblay et que M. Émile Hudon agisse à titre de substitut.

250-11-21 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du Complexe communautaire Grandmont : MM. Michel Tremblay et Jean Gauthier.

251-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de la Régie intermunicipale sécurité incendie secteur sud (R.I.P.I.S.S.) : MM. Jean-Sébastien Allard et Jean Gauthier.

252-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de représentant de la municipalité au sein de la corporation Fêtes et festivals : M. André Gagnon.

253-11-21 Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de maire suppléant à la MRC : M. Michel Tremblay.

- 254-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. André Gagnon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de maire suppléant : M. Pierre Boudreault.
- 255-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein des divers comités :
- Comité des finances
M. Émile Hudon
M. Pierre Boudreault
- Travaux publics
M. Émile Hudon
M. Michel Tremblay
M. Jean Gauthier
- Comité d'embellissement
M. Gabriel Fortin
- Sécurité publique
M. Michel Tremblay
M. Gabriel Fortin
- Ressources humaines
M. Émile Hudon
M. Pierre Boudreault
M. Michel Tremblay
- Club nautique Belle-Rivière
M. Émile Hudon
M. Michel Tremblay
- Fédération des riverains
M. Émile Hudon
M. Jean Gauthier
M. Gabriel Fortin
- Comité famille
M. Gabriel Fortin
- Comité de la bibliothèque
M. Jean-Sébastien Allard
- Comité camping
M. Émile Hudon
M. Pierre Boudreault
- Comité-conjoint Fabrique-Municipalité
M. Émile Hudon
M. Pierre Boudreault
- Grande fête des récoltes
M. Michel Tremblay
- Jardin communautaire
M. Gabriel Fortin
- Plan stratégique
M. Michel Tremblay
M. Gabriel Fortin
- Décoration
M. Michel Tremblay

Festival des glaces
M. Gabriel Fortin

21- MOTIONS DE FÉLICITATIONS

Le conseil municipal désire offrir une motion de félicitations à l'endroit des nouveaux maires et mairesse élu(e)s sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

- 256-11-21 Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M^{me} Sylvie Beaumont qui a été élue mairesse d'Alma lors des dernières élections municipales.
- 257-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M^{me} Marie-Josée Larouche qui a été élue mairesse de Labrecque lors des dernières élections municipales.
- 258-11-21 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Laval Fortin qui a été élu maire de Saint-Henri-de-Taillon lors des dernières élections municipales.
- 259-11-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M^{me} Johanne Lavoie qui a été élue mairesse de Saint-Nazaire lors des dernières élections municipales.
- 260-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Michel Claveau qui a été élu maire d'Hébertville-Station lors des dernières élections municipales.
- 261-11-21 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean Gauthier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Michel Bergeron qui a été élu maire de Lamarche lors des dernières élections municipales.
- 262-11-21 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Claude Delisle qui a été élu maire de Desbiens lors des dernières élections municipales.

22- MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Le conseil municipal désire offrir une motion de remerciements à l'endroit des anciens membres du conseil municipal qui ont quitté suite à la dernière élection.

- 263-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de remerciements à l'égard de M^{mes} Claire Girard, Suzy Lessard et Nathalie Simard pour toutes leurs implications au sein du conseil municipal à titre de conseillère.

23- CORRESPONDANCE

RLS Saguenay-Lac-Saint-Jean

Invitation et documentation à l'assemblée générale annuelle de l'organisme le 15 décembre prochain à l'Hôtel Universel à Alma.

Municipalité d'Hébertville

Confirmation à l'effet que le programme de glisse secteur Sud – hiver 2022 reprendra ses activités. La municipalité a accepté une participation financière dans ce dossier.

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean

Avis de renouvellement d'adhésion pour 2022.

264-11-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022, au montant de 100 \$ à Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Fédération québécoise des municipalités

Invitation à renouveler l'adhésion pour l'année 2022.

265-11-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022, au montant de 2 797.62 \$ à la F.Q.M.

M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean

Lettre de félicitations aux membres du conseil suite à l'élection.

Livre sur le hockey

Offre d'un livre sur le hockey écrit par M. Michel Simard au prix de 60 \$.

266-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat du livre de M. Michel Simard sur le hockey au Saguenay-Lac-Saint-Jean au prix de 60 \$.

24- RAPPORTS DES COMITÉS

Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre qui a eu lieu.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

267-11-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

• Comité du marché de Noël de Saint-Gédéon	Services divers – prêt équipement
• Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean	200 \$
• Fondation Hôtel Dieu d'Alma	1 000 \$
• Complexe communautaire Grandmont (activité spéciale)	200 \$
• Club FADOQ – décoration temps des fêtes	200 \$

Demande spécifique de l'organisation du Festival des glaces 2022 pour une aide particulière de 15 000 \$.

268-11-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de verser un montant de 15 000 \$ au Festival des glaces au cours de l'année en cours, compte tenu que l'activité n'a pas eu lieu en 2021, mais que l'édition de 2022, en préparation soulignant le 20^e anniversaire demandera des dépenses additionnelles spéciales.

25- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-11

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

269-11-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-11 au montant de 670 405.47 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	535 642.53 \$
- Déboursés :	136 487.57 \$
- <u>Retenues :</u>	
Les Plâtriers du Lac Inc.	<u>(1 724.63) \$</u>
TOTAL :	670 405.47 \$

26- AFFAIRES NOUVELLES

A) Motion de sympathies

Le conseil aimerait adresser une motion de sympathies à la famille de M. Denis Simard, ancien conseiller de la municipalité, suite à son décès.

270-11-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de souhaiter nos sympathies à la famille de M. Denis Simard, ancien conseiller de la municipalité, qui est décédé le 12 novembre dernier.

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 55, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale